

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

le 24 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 22 et 23 avril 2013

2013 DVD 53 Convention avec le Muséum National d'Histoire Naturelle relative au remplacement et à l'exploitation d'un sanitaire public dans le Jardin des Plantes (5^{ème}).

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités locales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 9 avril 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation une convention avec le Muséum National d'Histoire Naturelle relative au remplacement et à l'exploitation d'un sanitaire public à entretien automatique d'accès gratuit dans le Jardin des Plantes (5^{ème}) et lui demande l'autorisation de la signer ;

Vu l'avis du conseil du 5^{ème} arrondissement en date du 11 avril 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention avec le Muséum National d'Histoire Naturelle relative au remplacement et à l'exploitation d'un sanitaire public à entretien automatique d'accès gratuit dans le Jardin des Plantes à Paris (5^{ème}).

Article 2 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer ladite convention, dont le texte est joint à la présente délibération.